

La pêche artisanale : histoire, structure, fonctionnement et dynamique

7. Typologie des unités de pêche

Stéphane BOUJU et Pierre CHAVANCE

1. Une typologie pourquoi faire ?

La typologie est la science de l'élaboration des types, elle a pour objet de faciliter l'analyse d'une réalité complexe et sa classification. Nous l'avons vu tout au long des chapitres précédents, la pêche artisanale maritime guinéenne est d'une grande complexité qui s'exprime par une diversité à la fois dans ses outils techniques (voir chapitre 3.3.2), ses prélèvements sur les ressources marines (voir chapitre 3.3.4), la mise en œuvre de ses activités et ses stratégies d'occupation de l'espace (voir chapitres 3.3.3 et 3.3.5).

Il s'agira donc ici, en premier lieu, de disposer, grâce à une typologie des unités de pêche, d'un bon résumé-synthèse des informations collectées et d'en dégager les traits forts et structurants susceptibles de faire comprendre à un public varié de chercheurs, professionnels, aménagés et développeurs, ce qu'est la pêche artisanale maritime en Guinée et quelles en sont les composantes principales.

Après un rappel des méthodes utilisées pour sa constitution, nous présenterons chacun des types d'unités de pêche ainsi que leur importance et leur répartition sur le littoral. Pour finir, nous précisons pourquoi cette typologie ne doit pas conduire à une vision figée du secteur mais, au contraire, prétend contribuer à mieux en comprendre la dynamique et les développements possibles.

2. Deux Approches complémentaires

Ce document présente la synthèse des résultats obtenus selon deux approches distinctes qui ont été menées, à la même période, en parallèle et sans véritable relation.

D'une part, une approche anthropologique conduite, de 1990 à 1992, par BOUJU (1994) qui visait en particulier à mieux comprendre l'organisation sociale des pêcheurs artisanaux, le rôle des pêcheurs étrangers et les ressorts du formidable dynamisme du secteur. Basée sur des enquêtes ouvertes à passages répétés sur certains débarcadères du littoral, mais surtout à Conakry, les données de ces enquêtes ont été dépouillées une à une et les synthèses faites par l'auteur de l'analyse lui-même.

D'autre part, une approche statistique menée par CHAVANCE *et al.* (1994) avec, à la base, une enquête exhaustive sur questionnaire fermé à passage unique réalisée en 1992. Ce recensement visait, quant à lui, une meilleure compréhension générale du secteur préalable à la mise en place d'un système de suivi de l'activité et de la production. Les diverses variables collectées lors du recensement ont été analysées, après saisie informatique, par les méthodes de statistique exploratoire (analyse factorielle des correspondances multiples et classification automatique) afin d'en extraire une synthèse représentative.

Les résultats de ces deux approches se sont révélés extrêmement proches par la morphologie générale du secteur à laquelle elles ont abouti et complémentaires par le contenu de leurs descriptions (CNSHB/ORSTOM, 1993). Si la première a permis une qualification intime et détaillée des contraintes de chacune des unités et de leur fonctionnement, la seconde a pu préciser, de façon plus quantitative, l'importance de certaines caractéristiques et de préciser, à l'échelle du pays, le poids et la distribution géographique de chacun des types d'unités de pêche.

La fusion de ces deux approches est féconde et nous permet de présenter ici une vision synthétique¹, validée pourrions-nous ajouter, sur l'organisation et le fonctionnement du secteur de la pêche artisanale guinéenne en 1992.

Les types seront caractérisés par un ensemble de variables relevant des champs technique, social, culturel, économique et organisationnel qui ont constitué notre grille d'analyse. Il s'agit, plus précisément, des embarcations et des types d'engins utilisés, des espèces cibles, de la taille de l'équipage, de l'espace maritime exploré, du calendrier et de la fréquence des activités, de la mobilité spatiale, de la nationalité et de l'ethnie des propriétaires, de la nature du partage de la production, du mode de recrutement et de rémunération de l'équipage, et enfin du partage des rôles au sein de l'unité et de la transmission des savoir-faire.

On pourra se référer aux articles originaux pour avoir de plus amples précisions sur les variables retenues et les méthodes utilisées.

3. Description des types d'unités de pêche

La pêche artisanale maritime guinéenne peut être vue comme un ensemble de cinq types d'unités de pêche. Les noms que nous avons donnés aux différents types d'unités pour les dis-

¹ La description qui suit peut donc différer quelque peu des typologies initiales présentées par chacun des auteurs sur la base de leur seule analyse.

tinguer se fondent sur la notion d'espace maritime investi, d'espèces cibles et de mobilité spatiale. Ces trois caractéristiques, qui renvoient à la notion de technotope² (FAY, 1993), s'avèrent en effet être les plus discriminantes pour distinguer les différents types.

3.1. La pêche artisanale démersale littorale sédentaire

Cette activité est pratiquée par un type d'unité de pêche dont les embarcations ne sont pas motorisées et met en œuvre des pirogues de type monoxyle (*kourou* et *gbankenyn*) et des petits *salan* à voile. On inclut, par extension, dans cette pratique la petite pêche à pied. Disposant d'un rayon d'action limité, elle ne fréquente que la bande littorale et dépasse rarement les fonds supérieurs à 10 m de profondeur. Elle se caractérise par des engins de pêche simples, les plus couramment rencontrés étant les palangres, les filets maillants calés (grandes et petites mailles), les lignes, les éperviers et les filets coniques. Ces unités sont mises en œuvre par une ou deux personnes.

Ces unités exploitent essentiellement les espèces démersales et singulièrement celles vivant dans le proche espace littoral voire estuarien correspondant à la communauté à sciaenidés (voir chapitre 2.1) ; parmi celles-ci, les capitaines et les mâchoirons sont typiques des captures de cette pêche. Ces embarcations ne s'éloignent donc jamais très loin de la côte et la pêche se fait de préférence en milieu estuarien³ ; les pêcheurs à pied exploitent, quant à eux, généralement les bras de mer.

Si les activités de pêche se pratiquent toute l'année, une partie non négligeable des unités de pêche ne sont pas actives en saison pluvieuse car elles privilégient alors les activités agricoles. La fréquence de l'activité peut être aléatoire ce qui s'explique par le fait qu'ici le capital immobilisé et les frais de fonctionnement sont faibles. Les sorties sont d'assez courte durée, le plus souvent moins de 6 h, et ont lieu de jour comme de nuit. Elles peuvent être sensiblement affectées par le régime lunaire et on note des pêches plus fréquentes en période de mortes-eaux où les courants de marée sont atténués.

Ce type de pêche n'implique pas de déplacements significatifs entre débarcadères du littoral. Nous la qualifierons de sédentaire, ce que corrobore l'importance que revêt l'agriculture comme activité complémentaire à la pêche pour près de la moitié des propriétaires. L'autre moitié pratique uniquement la pêche sur une pirogue unique et n'a pas d'autre activité.

La presque totalité des pêcheurs pratiquant cette pêche sont de nationalité guinéenne. Les Soussou⁴ y sont largement dominants, mais on y rencontre également de façon caractéristique des Baga et des Nalou.

2 Un technotope est la combinaison d'un lieu et d'une technique de pêche déterminée, pour une période donnée du cycle biologique de la ressource et de l'environnement (FAY, 1993).

3 À l'exception des *kourou* des îles de Loos qui sont en pleine mer mais restent à proximité du rivage.

4 Pour une meilleure appréciation de la signification de l'ethnie à laquelle déclare appartenir un pêcheur on se référera aux travaux de BOUJU (1994) qui montre que la manipulation du référent identitaire fait partie de la stratégie d'insertion dans un groupe en place et dans la spécialisation technologique.

L'organisation socio-économique de la pêche artisanale littorale est caractérisée par le fait qu'ici, dans le cas des unités utilisant une embarcation, la production est gérée par le propriétaire de la pirogue, qui est généralement le chef de famille. Celui-ci embarque systématiquement lors de la sortie de pêche. La redistribution est faite selon la redistribution générale appliquée aux produits du travail de la famille restreinte et donc les enfants ou les frères travaillant sur la pirogue de leur père ne perçoivent aucune part directement après la pêche, à l'exception du "prix des cigarettes". Ils dépendent du chef de ménage qui subvient à leurs besoins. Il n'y a donc pas de partage formalisé et effectif de la production. Dans le cas d'un équipage de deux frères travaillant pour eux-mêmes, le partage tend très fortement vers l'égalité des parts. Si le volume des captures dépasse celui qui peut être résorbé par l'auto consommation, ce qui est souvent le cas, la femme du propriétaire de la pirogue de pêche se chargera de la transformation et/ou de la commercialisation. Le recrutement de l'équipage, quand il est composé de plusieurs personnes, s'effectue à l'intérieur de la famille étendue ou du groupe de voisinage, mais dans ce dernier cas, dans la même classe d'âge que le propriétaire. L'équipage est composé généralement d'un père et d'un ou deux de ses fils ou neveux, plus rarement et plus provisoirement, de deux frères travaillant pour leur père resté à terre ou pour eux-mêmes. Dans ce type d'activité, les savoirs et savoir-faire se transmettent par la participation aux sorties de pêche sans qu'un réel statut d'apprenti se dégage.

3.2. La pêche artisanale pélagique littorale mobile

Les unités de pêche pratiquant la pêche artisanale pélagique mobile fréquente, comme la catégorie précédente, les fonds proches du littoral, inférieurs à 10 m de profondeur et les milieux estuariens. Il n'y a pas de pêche à pied. Elle utilise très peu de moteur et on y rencontre fréquemment, en plus de quelques monoxyles, des petits *salan* à voile. Les dimensions des barques sont donc plus grandes (entre 6,5 et 8 m) et les équipages légèrement plus nombreux, 1 à 3 marins. L'engin de pêche dominant est le filet maillant dérivant à ethmalose, ou founfounyi. Les espèces cibles sont principalement les petites espèces pélagiques comme l'ethmalose et la sardinelle.

Les activités de pêche ont lieu toute l'année sans période d'arrêt marquée, avec une fréquence de sortie élevée. La durée des sorties est toujours inférieure à 12 h et elles ont plutôt tendance à être nocturnes ou intermédiaires entre le jour et la nuit.

Une des caractéristiques majeures de cette pêche est sa mobilité. En effet, les pêcheurs effectuent des déplacements vers d'autres débarcadères en particulier pendant la saison sèche. Ces déplacements, qui ont pour objet la recherche de zones de pêche, sont liés au cycle lunaire et à l'importance de la marée ; ils durent une à deux semaines et peuvent avoir lieu une fois par mois.

Les propriétaires qui pratiquent cette pêche sont de nationalité guinéenne et sont uniquement des pêcheurs ou des pêcheurs agriculteurs. Comme pour la pêche précédente, les propriétaires n'ont qu'une pirogue et l'exploitent eux-mêmes. Le profil ethnique des propriétaires est caractérisé par la dominance des Soussou malgré la présence significative de Baga et de Peul.

L'organisation socio-économique de cette catégorie d'unité de pêche ne se différencie pas fondamentalement de celle de la pêche démersale littorale. Ces deux types de pêche sont d'ailleurs fréquemment associés sur les débarcadères.

3.3. La pêche artisanale démersale côtière

Ce type d'unité de pêche marque un degré supplémentaire dans la sophistication des équipements utilisés. Les barques sont des *salan* motorisés de longueur sensiblement supérieure aux types précédents (7,5-12 m). Les moteurs sont de puissance moyenne, 10 à 15 CV de préférence, et l'équipage est constitué le plus souvent de 3 marins. Les engins sont surtout des filets maillants encerclants mais aussi des filets maillants calés à grandes mailles.

Les espèces cibles sont très variées puisque suivant le montage, la chute, les mailles et la zone d'opération, les engins encerclants sont capables de capturer une grande diversité d'espèces. Ils ciblent principalement des espèces appartenant à la communauté démersale à sciaenidés mais également des espèces pélagiques comme l'ethmalose et le mullet. Ces unités exploitent un espace maritime qui recouvre en partie les lieux de pêche des deux précédentes catégories dans leur partie externe à la côte et l'étendent un peu plus au large tout en restant toujours en vue des côtes.

Cette pêche se pratique toute l'année et on y déclare des taux de sorties importants (5-6-7 fois par semaine) ce qui se conçoit compte tenu l'importance du capital investi ainsi que des frais de fonctionnement engagés.

Les durées de sortie sont plus longues que pour les catégories précédentes et varient entre 7 et 12 h de jour et de nuit. Les activités spécifiques de nuit n'existent pas, compte tenu du type de mise en œuvre des filets maillants encerclants qui nécessite le plus souvent un repérage visuel préalable au lancer du filet.

Ce type de pêche se distingue également par des déplacements entre débarcadères pour une partie des unités. Ces déplacements ont lieu surtout en saison sèche pour rechercher des zones de pêche favorables mais ils diffèrent de ceux effectués par la pêche pélagique littorale par leur nature saisonnière : ils n'ont lieu, le plus souvent, qu'une seule fois dans l'année pour une durée de l'ordre du mois. Les propriétaires des pirogues sont pratiquement tous guinéens, à l'exception de quelques rares étrangers qui ne sont pas forcément des pêcheurs migrants mais qui s'engagent dans le métier en fonction des occasions qui se présentent à eux.

Le profil des propriétaires est très différent de celui de catégories précédentes. Ce sont soit des pêcheurs à temps plein, soit des pêcheurs agriculteurs mais on trouve, également engagés dans ce type de pêche, des propriétaires armateurs et des propriétaires disposant de deux barques et plus. Les propriétaires et les capitaines, qui sont le plus souvent la même personne, déclarent en large majorité appartenir à l'ethnie soussou ; on note également quelques Baga et des Peul, en plus faible nombre.

Les pêcheurs embarqués, quant à eux, ne sont pas toujours fixes. Ici, le recrutement de l'équipage se fait prioritairement dans la famille, mais il arrive qu'un recrutement de dernier mo-

ment ait lieu sur le port en fonction des individus libres et désireux ce jour là de s'embarquer et de gagner leur journée, sinon en argent, du moins en nature pour leur cuisinière. Le recrutement est alors extra-familial au sens de la famille restreinte.

La transmission des savoirs passe par une période d'apprentissage qui est formalisée dans les discours et dans le système de redistribution de la production. La spécialisation des tâches est plus précise : le responsable du moteur, le responsable du filet et le pêcheur de base ont des rôles et des fonctions qui sont plus clairement distingués.

Là encore, quelques unités sont associées à d'autres activités économiques ce qui explique qu'une partie de l'équipage soit recrutée en dehors de la famille nucléaire et que l'activité soit marquée par des variations saisonnières, mais la spécialisation dans l'activité de pêche tend à se généraliser avec l'augmentation du capital investi dans les engins. Le partage de la production au retour de la sortie de pêche suit les mêmes principes que celle des types précédents pour les pêcheurs recrutés dans la famille. Pour les autres, elle ne fait pas l'objet d'un contrat précis et semble se fixer au coup par coup entre des individus qui se connaissent bien. Le système de part n'est pas précisément établi mais le propriétaire se garde toujours nettement plus de la moitié de la production.

3.4. La pêche artisanale pélagique côtière

Cette pêche s'exerce à bord de *flimbote* et de grands *salan*, tous équipés de moteurs de puissance supérieure ou égale à 25 CV. Ces unités de pêche utilisent le filet maillant encerclant à ethmalose et le filet tournant à espèces pélagiques. Les espèces-cibles sont donc essentiellement l'ethmalose et la sardinelle, on note cependant la présence fréquente d'espèces démersales de la communauté à sciaenidés dans les captures.

L'investissement en capital est ici beaucoup plus élevé que dans toutes les autres catégories d'unités de pêche. Les moteurs utilisés et la dimension des pirogues en font les plus chères à égalité avec les *salan* de grandes dimensions. Les filets utilisés sont, eux aussi, les plus grands de la panoplie technique des outils de capture disponibles en Guinée et équivalent souvent, à l'achat, au prix de la pirogue.

L'équipage de ces pirogues atteint des effectifs élevés toujours supérieurs à 8 marins ; ils atteignent jusqu'à 22 individus sur les plus grandes *flimbote*.

Ces embarcations évoluent dans les eaux côtières mais relativement éloignées des côtes, surtout celles utilisant les filets tournants dont l'idéal de profondeur est situé dans la zone des vingt mètres de profondeur ce qui représente en moyenne en Guinée un éloignement de plus de 10 milles marins⁵ des côtes. La faible pente du plateau continental guinéen permet à ces pirogues de s'éloigner considérablement tout en pêchant dans des zones peu profondes. D'une façon générale, ces unités opèrent donc plutôt en dehors des zones où les autres techniques sont présentes.

5 Soit environ 20 km (1 mille nautique = 1,852 km)

Les activités prennent place toute l'année avec des taux de sortie élevés, 6 à 7 fois par semaine. Les sorties durent entre 7 et 12 h de temps et ont lieu exclusivement dans la journée afin de permettre la localisation visuelle des bancs des espèces-cibles.

Les pirogues pratiquant cette pêche effectuent quelques déplacements d'ordre saisonnier pour la pêche. Ceux-ci durent quelques semaines ou quelques mois. Ils sont principalement dirigés de Conakry vers la préfecture de Boffa et ont lieu en saison sèche.

Les propriétaires sont en grande majorité de nationalité guinéenne et sierra léonaise. Le profil ethnique des propriétaires guinéens est très fortement dominé par les Soussou suivis de loin par les Malinké. C'est une catégorie où la proportion d'armateur est importante et où les unités de production peuvent être composées de plusieurs unités de pêche. C'est dans cette catégorie que l'on trouve des unités étrangères venues en campagne en Guinée.

L'équipage est soit homogène du point de vue de la nationalité, c'est le cas des pirogues migrantes venant de Sierra Léone, soit pluri-ethnique et plurinationnel dans les cas des pirogues basées en Guinée. Cette hétérogénéité de l'équipage s'explique dans les deux cas. Que leur propriétaire soit guinéen ou léonais, les premiers engageront des léonais qui maîtrisent parfaitement le métier et sont renommés pour leur savoir-faire, les seconds engageront des guinéens pour s'acquitter d'une obligation de partager les savoirs, pour médiatiser leur relations avec les autorités, pour satisfaire la demande formulée ou informulée par les autorités locales de faire travailler de jeunes guinéens qui n'ont, par ailleurs, pas beaucoup d'autres possibilités d'emploi. Mais la hiérarchie des statuts, la spécialisation des tâches, la différenciation de la rémunération en fonction des statuts ne placent pas toujours ces individus guinéens en position de véritable apprentissage. Sur ces unités, le statut d'apprenti prend tout son sens, tous les travaux pénibles et dévalorisants lui sont confiés ; cette situation va de quelques mois, pour certains, à plusieurs années pour d'autres. On assiste là, plus que dans les autres types d'unités de pêche, à une prolétarianisation des pêcheurs à travers l'intensification de l'effort physique déployé dans la mise en œuvre des engins, par le partage inégal des savoirs et savoir-faire liés à ce type de pêche et par la minimisation de la part proportionnelle de production par pêcheur. Les relations interindividuelles à bord passent par certains statuts dont la durée de l'expérience dans cette technique et le savoir qu'on y fait correspondre, puisent leurs fondements dans l'exclusivité de la pratique. A terre, les équipages développent des structures communautaires d'entraide et se regroupent en fonction des lieux d'origine ou simplement parfois sur le partage d'une même expérience, d'une même condition de travailleur loin de sa famille.

Si, dans tous les cas, l'équipage se procure lui-même, avec l'accord plus ou moins formel du responsable de la pirogue, de quoi agrémenter la sauce du jour et se payer les cigarettes en puisant dans la production lors du débarquement, le système de rémunération "officiel" quant à lui est multiforme. Parfois l'équipage est payé journalièrement en poisson, parfois il se réserve la production d'une journée de pêche par semaine, parfois encore il est uniquement payé en argent après vente de la totalité de la production de la sortie. Des stratégies opposées se développent chez les pêcheurs et les armateurs pour s'approprier la plus grande partie de la production.

3.5. La pêche artisanale démersale du large

Ce type de pêche s'exerce exclusivement à bord de grands *salan* motorisés et des *boaty*⁶. Cette catégorie regroupe donc les plus anciennes et les plus récentes unités de pêche. Les équipages sont en moyenne beaucoup plus nombreux, entre 5 et 8 marins, mais il faut noter l'importante variation de ce paramètre puisque l'on trouve de façon significative des équipages de 1 à 4 marins également.

Cette pêche se pratique à l'aide de *salan* équipés de caisse à glace permettant la conservation des captures pendant plusieurs jours. L'engin de pêche dominant est la ligne suivie des filets maillants calés (à grandes et très grandes mailles). Les espèces-cibles caractéristiques sont des espèces démersales de la communauté à sciaenidés mais aussi, de façon très spécifique, des communautés à lutjanidés et à sparidés pour les unités de pêche visant la dorade.

La zone d'activité de cette pêche recoupe donc la précédente mais la déborde vers le large. En effet, les biotopes où l'on trouve la dorade et le mérou en abondance sont les plus éloignés de la côte.

Les activités de pêche perdurent tout au long de l'année. En saison sèche, les sorties durent 3 à 5 jours et ont lieu 1 à 2 fois par semaine. En saison des pluies, les conditions de navigation devenant plus hasardeuses, les sorties sont journalières, les pêcheurs exploitant des lieux de pêche moins éloignés des ports d'attache.

Les déplacements entre débarcadères sont modérément pratiqués ; quand ils ont lieu, il s'agit soit de déplacements saisonniers, d'environ un mois, motivés par la pêche, soit des déplacements hebdomadaires, d'une journée, pour la vente des produits de la pêche ou l'achat de glace.

Les propriétaires des pirogues sont pour la plupart guinéens mais la proportion d'étrangers y est supérieure aux autres types de pêche ; on y trouve en particulier des Sénégalais qui ont introduit la caisse à glace. Seule la moitié des pirogues est conduite par leur propriétaire qui embarque. L'autre moitié appartient à des armateurs et c'est dans ce type d'unités de pêche que l'on rencontre le plus de propriétaires possédant plusieurs barques.

Deux ethnies ressortent particulièrement des déclarations des propriétaires de nationalité guinéenne, les Soussou en premier lieu et les Peul. Les capitaines, quant à eux, sont en bonne partie étrangers et notamment sierra léonais (beaucoup étaient anciennement employés dans les *boaty* où ils ont acquis leurs compétences).

Ces unités fonctionnent sur un mode organisationnel qui leur est particulier. Le propriétaire est parfois aussi pêcheur et embarque. S'il ne l'est pas, il place comme responsable un individu de sa parentèle. Les autres membres de l'équipage sont des individus socialement proches du propriétaire, soit des parents ou des voisins avec qui l'on a de bonnes relations. Chaque pê-

6 Les *boaty*, pratiquant le fumage à bord, sont cités ici à titre de mémoire. Une seule de ces unités reste active à l'heure où nous écrivons ces lignes.

cheur vient pêcher avec ses lignes qui lui sont propres et dont il est le seul responsable. Il emmène aussi les appâts qu'il considère nécessaires pour la durée de la sortie. Tous se cotisent pour payer l'essence et la glace. La nourriture, apportée par chacun, est mise en commun.

Les prises de décision à bord sont beaucoup moins hiérarchisées que sur les autres unités, chacun donne son avis sur les lieux de pêche et les déplacements éventuels pour aller vers d'autres endroits. Après chaque prise, une convention de marquage du poisson identifie la prise : c'est une découpe dans l'une des nageoires de l'animal. Certains postes et rôles sont précisément définis mais n'engendrent pas de différenciation statutaire hiérarchique. Responsable du fumage du poisson (dans le cas des *boaty*), de la surveillance de l'approche des navires la nuit, de la nourriture, ces rôles correspondent plus à une distribution égalitaire des obligations qu'à une distinction statutaire des tâches. Lors du débarquement tous les pêcheurs récupèrent leur production et donnent un poisson sur cinq pour le propriétaire de la pirogue. Le capitaine est, en raison de sa responsabilité, exonéré de cette quote-part, ce poste étant par ailleurs souvent confondu avec celui de propriétaire.

Les comportements des espèces-cibles, relativement sédentaires et territoriales, font que celles-ci se trouvent dans des zones localisées de façon précise en fonction de l'éloignement à la côte, de la nature du fond, et de la profondeur. Les bancs rocheux qui attirent ces espèces sont alors à l'origine d'un savoir important, sans cesse renouvelé, qui s'intègre dans un processus dynamique de recherche et d'expérimentation de nouvelles zones de pêche.

4. répartition des différents types sur le littoral

Ces cinq types de pêche ont une importance relative contrastée à la fois en nombre et en répartition géographique comme l'indiquent les figures 1 et 2.

Le type d'unité le plus fréquent est, de loin, la pêche côtière démersale au filet maillant encerclant au sein de laquelle on dénombre 711 embarcations soit 31% du parc. Les types les moins nombreux sont la pêche démersale du large avec 212 pirogues (9% du parc) et la pêche pélagique côtière (241 unités, 11% du parc).

Les unités pratiquant les pêches artisanales littorales (démersale sédentaire et pélagique mobile), quant à elles, considérées conjointement, pèsent de tout leur poids, puisqu'elles représentent la moitié du parc piroguier avec 593 et 509 pirogues respectivement.

La répartition par préfecture (figure 2) appelle les remarques suivantes :

- Les unités de pêche les plus traditionnelles, c'est à dire celles utilisant les outils techniques les plus simples, dont l'équipage pratique aussi l'agriculture et qui exploitent la bande proche du littoral représentés par les catégories de la pêche démersale littorale sédentaire et de la pêche pélagique littorale mobile, sont présentes sur l'ensemble du littoral. Leur importance relative apparaît cependant légèrement plus forte au nord de Conakry où elles sont largement majoritaires et marquent fortement la physionomie générale qu'y revêt la pêche (voir chapitre 3.3.6).

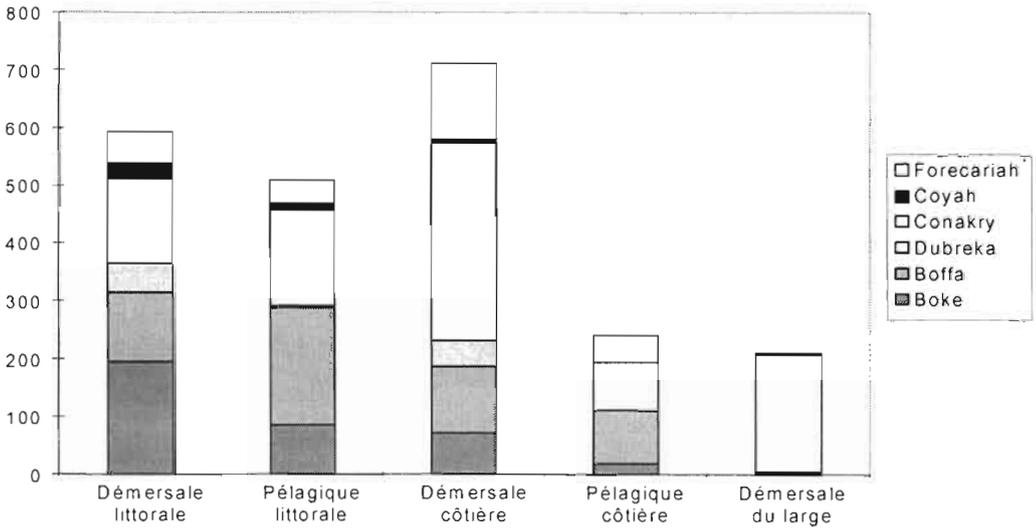


Figure 1
Importance relative des différents types d'unités de pêche

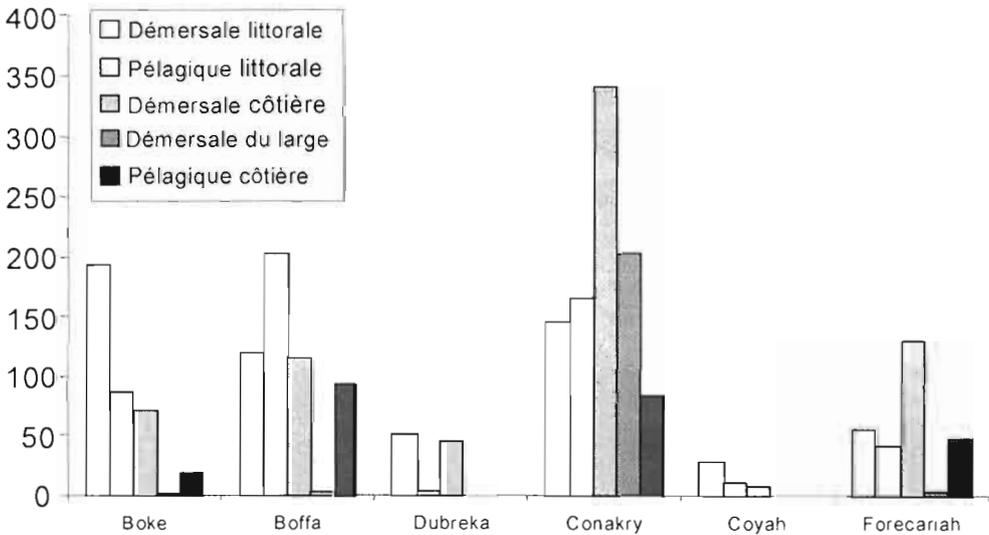


Figure 2
Répartition par préfecture des différents types d'unités de pêche.

- La pêche démersale côtière est, quant à elle, également pratiquée sur l'ensemble du littoral mais, au contraire des précédentes, présente un léger gradient inverse avec une prédominance vers le sud. Elle représente, à Conakry et à Forécariah, le type de pêche prépondérant.

- La pêche pélagique côtière est bien représentée à Boffa, Conakry et Forécariah
- L'ensemble des types d'unités de pêche est représenté à Conakry, tous avec une certaine importance, et l'un des types lui est spécifique : la pêche démersale du large.

5. Discussion et conclusion

Ainsi il est possible sur la base de variables techniques, socio-économiques et organisationnelles de regrouper les unités de pêche au sein de types d'unités aux spécificités bien identifiables et ces divers types font apparaître, de façon forte, des implications variées dans l'exploitation des ressources et dans les technotopes investis.

Cette classification des unités de pêche fait apparaître des faits structurants ; elle est de nature heuristique et ne doit pas être comprise comme une classification normative définissant des entités figées. Ce serait une interprétation erronée pour deux raisons principales :

- Tout d'abord, en raison de son mode de construction. Ces types représentent, en effet, une simplification de ce qu'est la pêche artisanale maritime au niveau d'analyse choisi qui est celui de l'ensemble du secteur et sur la base des variables utilisées. Cette simplification ne sera plus pertinente et valide selon un autre point de vue et d'autres variables explicatives.
- Ensuite, et peut être plus encore, elle n'est pas figée en raison de la nature même de ces types. Nous savons en effet que les pêcheurs sont susceptibles de changer de catégories, de passer d'une technique à l'autre, sous réserve qu'ils s'intègrent au nouveau groupe et qu'ils en adoptent certains comportements. Les interrelations entre les différentes catégories sont fortes et sont renforcées par la proximité des systèmes techniques (embarcation, engins, équipage, espèce cible) des différentes catégories. Bien que différents dans les options prises, ces systèmes disposent de nombreux points communs qui peuvent, à un moment ou un autre, servir de passerelles entre les techniques. L'histoire du secteur illustre d'ailleurs bien cette prévalence d'un processus de transformation progressive des systèmes techniques sous l'influence d'autres catégories, proches techniquement, plutôt qu'une adoption soudaine de novations techniques totalement étrangères aux pratiques existantes (voir chapitre 3.3.1).

En définitive, cette typologie aura le mérite essentiel d'avoir attiré notre attention sur l'existence de composantes au sein de la pêche artisanale fonctionnant selon des modalités propres ; chaque type développant des interactions spécifiques avec d'autres sphères d'activité comme l'agriculture, le commerce intérieur ou extérieur, la transformation...

Par ailleurs, l'espace halieutique fréquenté par la pêche artisanale n'apparaît pas homogène et on peut identifier, en accord avec les analyses de PELISSIER (1985) et de CORMIER SALEM (1991) au Sénégal et de BOUJU (1992) en Guinée, deux types de stratégies d'occupation de l'espace distinctes : l'une basée sur une diversité de milieux, d'engins et de ressources exploitées, l'autre basée sur la mobilité spatiale des unités de pêche et la relative monospécificité de la ressource cible.

Bibliographie

- ◆ BOUJU S., 1992. Pêcheurs migrants sur les côtes de Guinée du XVIIème siècle à nos jours. *Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 16, 73 p.*
- ◆ BOUJU S., 1994a. D'une technique à l'autre. *Doc. scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, 21 : 14 p.*
- ◆ BOUJU S., 1994b. De la bêche au filet : étude anthropologique des populations littorales et des pêcheurs côtiers de Guinée. *ANRT, Lille, 2 vol, 1064 p.*
- ◆ CHAVANCE P., BANGOURA C., DAMIANO A. et A. DIALLO, 1994. La pêche artisanale maritime guinéenne en 1992. 1. Description, types d'engin et types de pêche. *Doc. scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, 25 : 70 p. + annexes*
- ◆ CNSHB/ORSTOM, 1993. Acquis et perspectives interdisciplinaires en halieutique marine au CNSHB. *Doc. Hors série, Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura.*
- ◆ CORMIER SALEM M.C., 1991. Pêcheurs migrants et paysans pêcheurs : deux modèles de gestion de l'espace irréductible ? in : La recherche face à la pêche artisanale, Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier, France, 3-7 juillet 1989, J.R. Durand, J. Lemoalle et J. Weber (eds). Paris, ORSTOM, 1991, III : 621-629
- ◆ FAY C., 1993. Repères technologiques et repères d'identité chez les pêcheurs du Macina (Mali) in : Jeux d'identité, études comparatives à partir de la caraïbe. Jollivet M. et D. Rey-Hullman (eds). Harmattan, Paris : 167-202
- ◆ PELISSIER P., 1985. Techniques d'encadrement et transformation de l'agriculture en Afrique Noire in : *Des labours de Cluny à la révolurion verte. Paris P.U.F. : 201-222*

